



Ecole
communale
d'Assesse

Ecole communale d'Assesse
Rue de la Gendarmerie, 2
5330 Assesse

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

L'aménagement de la cour de récréation au
service d'un cadre de vie scolaire agréable



Année scolaire 2019 - 2020 et suivantes...

Notre école

Implantée au coeur du village, dans un cadre rural agréable, à quelques minutes de la gare, l'école communale d'Assesse bénéficie de vastes locaux lumineux agréablement aménagés. Les élèves de la classe de maternelle et des deux classes primaires ont la chance de cohabiter harmonieusement dans un grand espace coloré et sécurisé.

Notre population scolaire émanant d'horizons sociaux multiples est riche en diversités. Notre objectif majeur est de veiller à l'intégration de chacun dans un esprit de respect mutuel et de tolérance.

L'école comporte actuellement une classe de maternelle et deux classes au niveau primaire. L'encadrement est assuré par des institutrices, professeurs de cours philosophiques, de néerlandais (Tradanim de la M3 à la P4) et d'éducation physique¹ (psychomotricité pour les maternelles).

Un accueil extra scolaire est organisé par le pouvoir organisateur de la commune d'Assesse au sein de l'établissement pour tous les enfants. Une école des devoirs assume les lundis et jeudis le suivi des enseignements sous la surveillance des professeurs du primaire.



¹ Des cours de natation sont prodigués dès la première primaire.

Découvrez-nous...

Etre à l'écoute

Concertations pédagogiques régulières

Organisation d'activités extérieures

Lieux d'apprentissages diversifiés

Education dans le respect des différences

Donner des valeurs éducatives et humaines

Au sein d'une grande famille pédagogique

Soyons solidaires

Super motivation, entente et collaboration

Entre nous tous

Sans mettre de côté, il faut ...

Savoir différencier

Ensemble, grandissons. Découvrez notre école et rejoignez-nous!





**L'investissement
dans son travail**

L'écoute

La coopération

La bienveillance

Le respect

**La confiance
envers soi-même
et les autres**

La tolérance

**Le dépassement
de soi**

**L'épanouissement
personnel**

**La joie de vivre
tout simplement!**

Nos visées éducatives et pédagogiques

La raison d'être du Projet d'Etablissement :

Il est élaboré en fonction du décret mission du 24/07/1997 qui définit les missions prioritaires de l'enseignement fondamental.

« Le Projet d'Etablissement est un outil pour atteindre les objectifs généraux et les objectifs particuliers du décret ainsi que les compétences et savoirs requis. »

Il s'articule autour de 4 axes.

Axe 1

Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves



Pourquoi?

Le respect de chaque enfant.



Comment?

En favorisant l'autonomie de chaque enfant.

En tenant compte des rythmes de chaque enfant.

En harmonisant les transitions (passage maternelle/primaire, primaire/secondaire).

En favorisant l'autoévaluation.

En utilisant l'erreur comme outil de régulation, de progression.

Axe 2

Amener tous les
élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des
compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie
et à prendre une place active dans la vie économique,
sociale et culturelle.



Pourquoi?
La maîtrise des compétences.



Comment?
En donnant du sens aux apprentissages.

En mobilisant les compétences transversales et disciplinaires dans
une même démarche.

En proposant une démarche active, participative et réflexive.

En prenant en compte la continuité des apprentissages,
l'organisation de l'école en cycles.

Axe 3

Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.



Pourquoi?

La citoyenneté responsable.



Comment?

En favorisant la socialisation de chacun des enfants.

En proposant des travaux de groupes (affinités, besoins,...)

En permettant à chaque enfant d'exprimer son avis, son opinion avec respect.

En privilégiant le développement des pratiques démocratiques au sein de la classe, de l'école.

Axe 4

Assurer à tous les élèves des chances
égales d'émancipation sociale.



Pourquoi?

L'égalité des chances.



Comment?

En proposant une différenciation des apprentissages.

En pratiquant l'évaluation formative.

En tenant compte des besoins, des préoccupations de chaque enfant.

En s'appuyant sur les réalités sociales et culturelles des enfants.

Il respecte également le Décret « Ecole de la réussite » de 14/03/95 ; mise en place d'une organisation en 3 étapes et divisées en cycles.

Notre enseignement est conforme aux prescrits légaux et se base sur les « Socles de Compétences » qui est le référentiel présentant de manière structurée les compétences de base à acquérir.

Pour se faire, nous nous référons au programme du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (C.E.C.P.) lors de la préparation de nos activités et leçons.

Ce projet est également élaboré en fonction :

*** De la circulaire du 10/08/1998 :**

- Assurer la continuité des apprentissages de la première à la sixième primaire.
- Respecter les rythmes individuels par la différenciation des apprentissages.
- Rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et par la concertation.
- Distinguer évaluation sommative et formative.

*** Du projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.**

*** De la circulaire 14/09/98 :**

- Organisation des classes vertes.

*** De la circulaire du 24/01/2002 :**

- Apprentissage des langues.

*** Du décret 11/07/2002 :**

- Organisation des formations en cours de carrière.

Organisation de l'année complémentaire

Celle-ci est une obligation décréte. En effet, pour certains élèves, un temps plus long que le parcours scolaire normal pourra s'avérer nécessaire pour acquérir les socles de compétences requis au terme de chacune des 2 premières étapes.

Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, les écoles ont la possibilité de faire bénéficier un élève d'une année complémentaire au maximum par étape. Elle permettra de continuer à évoluer dans ses apprentissages tout en retravaillant les compétences non encore acquises.

Cependant, cette mesure :

* ne peut toutefois être qu'**exceptionnelle** ;

* ne peut **en aucun cas être confondue avec un redoublement** ;

Pour ce faire, l'équipe pédagogique, avec l'aide de notre Centre PMS et en collaboration avec les parents de l'élève, nous choisirons, au cas par cas, la solution qui nous semble être la plus adéquate pour celui-ci.

Nos partenaires extérieurs

Pour réussir au mieux notre mission d'éducation, nous nous entourons de partenaires extérieurs précieux :

- * Le centre « PMS » : Psycho-Médico-Social de Ciney.
- * De logopèdes.
- * La bibliothèque et ludothèque communale (animations diverses).

Mais surtout...

Une confiance entre l'équipe enseignante et les parents permettant d'établir et d'entretenir des relations école-famille propices au bien-être et au bon déroulement des apprentissages de leur(s) enfant(s), de nos élèves.

Pour cela nous organisons plusieurs rencontres parents-enseignants au cours de l'année scolaire :

- Collectives (en début d'année)
- Individuelles

De plus, nous mettons en place différents moyens de communication comme les mails via Konecto, le journal de classe ou le cahier de vie (en maternelle).

Mais aussi, nous nous tenons à la disposition des parents sur rendez-vous.

